



Comment faire en cas de séparation

Par **celine**, le **28/06/2011** à **14:47**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en indivision en aout 2010 et malheureusement nous nous séparons déjà.

Mr n'a pas les moyens de racheter mes parts et la maison a été mise en vente mais nous avons très peu de visite lié à l'emplacement isolé où elle se trouve, j'ai peur que la vente prenne quelques années pour se faire et je n'ai pas les moyens seule de subvenir à mes besoins et à ceux de mon fils, de plus la cohabitation se passe de plus en plus mal!

comment pouvons nous faire? y a t il une autre solution que la vente ou le rachat de part en cas de séparation?

Merci.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:56**

- La mise en location (mais ça demande pour chacun de s'y investir)
- baisser le prix (une maison qui ne se vend pas, c'est qu'elle est trop chère)

Par **celine**, le **28/06/2011** à **15:25**

bonjour et merci pour votre réponse,

la location n'est pas possible étant donné les prix des locations dans la région 450€ en moyenne pour notre maison alors que nous remboursons le double au minimum.

la maison est déjà en dessous du prix et les agences nous déconseillent de baisser plus car pour des acheteurs si la maison est à un prix trop bas c'est qu'il y a un problème...

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:29**

[citation]la location n'est pas possible étant donné les prix des locations dans la région 450€ en moyenne pour notre maison alors que nous remboursons le double au minimum. [/citation] donc vous l'avez payée trop cher, aujourd'hui ça pose problème (tudiou, pourtant on le dit et on le répète, on n'achète pas en indivision sauf à être marié)

[citation]je n'ai pas les moyens seule de subvenir à mes besoins et à ceux de mon fils, [/citation] si c'est aussi son enfant, pension alimentaire ...

Par **celine**, le **28/06/2011** à **15:52**

Non ce n'est pas son enfant

du coup je me retrouve à payer toutes les charges de mon fils + courses etc... seule alors que le "deal" était qu'il m'aide de ce côté là pour qu'on s'installe à la campagne comme lui voulait. c'est dur de le voir "rouler sur l'or" et se laisser vivre alors que je n'ai même plus la possibilité de faire des courses correctement pour nous... ce n'est plus vivable, je voudrai me rapprocher de mon boulot et de la "civilisation" pour pouvoir vivre correctement.

j'hésite à partir en laissant la maison derrière moi...

je sais qu'il "peut" payer le crédit seul mais la banque refuse car il a un taux d'endettement de 40% environ.

une convention amiable entre nous serai t elle possible? je pars, il paye?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **17:08**

Si vous partez, il devra vous payer une indemnité d'occupation (genre 450 euros /2) et s'il paye le crédit à votre place, vous devrez le rembourser (déduction sur votre part de la maison)

Ne jamais se mettre sous la dépendance financière d'un homme encore moins si on a un enfant.

Trouvez un autre logement et partez. Ne payez plus aucune facture de la maison, arrêtez de payer le crédit et gardez votre argent